



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 04 MARS 2026

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

Direction de la
commande publique

AB/CT/JR

N°2026- 125

OBJET : Contrat n°C26060 relatif à l'organisation de deux séances autour de la littérature jeunesse et autour de l'importance de parler sa langue maternelle à la maison, en direction des parents et des tout-petits dans le cadre de la programmation du pôle famille pour le club-découvertes organisé par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de la ville de Soisy-sous- Montmorency.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait de la ville de programmer des animations, dans le cadre de la programmation du pôle famille pour le club-découvertes organisé par le Centre Social Municipal « Les Campanules »,

CONSIDERANT que la ville a fait appel à « Madame ANNE-CLAIRE VUILLEMIN EL ALEZARD », pour l'animation de deux séances autour de la littérature jeunesse et autour de l'importance de parler sa langue maternelle à la maison, en direction des parents et des tout-petits, dans le cadre de la programmation du pôle famille pour le club-découvertes organisé par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de la ville de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT que la proposition de « Madame ANNE-CLAIRE VUILLEMIN EL ALEZARD », domiciliée 1 bis Place Henri Sestre à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230) répond aux besoins de la Ville,

DECIDE

Article 1 : La signature d'un contrat entre la ville de Soisy-sous-Montmorency et « Madame ANNE-CLAIRE VUILLEMIN EL ALEZARD », domiciliée 1 bis Place Henri Sestre à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230), pour la mise en place de de deux séances autour de la littérature jeunesse et autour de l'importance de parler sa langue maternelle à la maison, en direction des parents et des tout-petits, dans le cadre de la programmation du pôle famille pour le club-découvertes organisé par le Centre Social Municipal "Les Campanules" de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Article 2 : Les séances auront lieu les jeudi 07 mai 2026 et 04 juin 2026 de 9h30 à 11h30, au sein du Centre Social Municipal « Les Campanules » de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Article 3 : Le règlement de 500.00 euros T.T.C, s'effectuera par mandat administratif, après prestations faites et à réception de chaque facture déposée sur Chorus.

Article 4 : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260304-C26060-CC
Date de réception préfecture : 04/03/2026

11

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

Article 6 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 04 MARS 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 04 MARS 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 04 MARS 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.